HAL
open science

MYTHES MÉTROPOLITAINS ET TERRITORIALITÉS URBAINES DANS LE PROCESSUS DE GLOBALISATION : UN REPÉRAGE CRITIQUE

Michel Casteigts

To cite this version:

Michel Casteigts. MYTHES MÉTROPOLITAINS ET TERRITORIALITÉS URBAINES DANS LE PROCESSUS DE GLOBALISATION : UN REPÉRAGE CRITIQUE. Ali Sedjari. Performance urbaine et droit à la ville, L'Harmattan, 2010. halshs-01528113

HAL Id: halshs-01528113

https://shs.hal.science/halshs-01528113

Submitted on 27 May 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

MYTHES MÉTROPOLITAINS ET TERRITORIALITÉS URBAINES DANS LE PROCESSUS DE GLOBALISATION : UN REPÉRAGE CRITIQUE

MICHEL CASTEIGTS*

Paru dans Sedjari Ali (dir.), *Performance urbaine et droit à la ville*, L'Harmattan, Rabat, Paris, 2010, pp. 31-56.

L'explosion urbaine des dernières décennies n'a épargné aucune région du globe. Si en 1950 30% de la population mondiale vivait dans les villes, c'est aujourd'hui de 50% qu'il s'agit et le seuil de 70% devrait être atteint en 2050[1]. Les villes elles-mêmes ont été profondément transformées. En 1920, seules 19 agglomérations au monde dépassaient un million d'habitants[2] ; en 2000 elles étaient 16 à comporter plus de 10 millions d'habitants. Elles sont aujourd'hui près de 30, dont l'essentiel dans des pays émergents ou en développement, avec une qualité du cadre de vie et de services collectifs sensiblement inférieure à ce qu'elle est dans les agglomérations plus anciennes des pays développés. Au regard de l'effet de taille, de nombreux travaux confondent souvent les deux types d'agglomérations sous le vocable commun de métropoles.

Ce développement urbain massif a été concomitant avec un développement tout aussi rapide et généralisé des échanges internationaux : flux financiers, flux de marchandises, flux informationnels ou flux migratoires. La plupart des analystes ont vu dans cette concomitance autre chose qu'une coïncidence et en ont conclu que la métropolisation était le corollaire urbain de la globalisation (Fontan et al. 1999). Il s'agit ici de questionner cette apparente évidence en allant au-delà des propos métaphoriques ou des analogies formelles et en s'interrogeant sur l'articulation des rapports de forces économiques et sociaux sous-jacents à ce type de représentations.

La notion de globalisation est aujourd'hui très largement galvaudée. Elle est utilisée dans les perspectives les plus diverses avec une absence générale de rigueur. Or le contenu précis qu'on lui donne conditionne totalement les analyses que l'on en fait, au point de pouvoir en inférer tout et son contraire. Un des efforts les plus remarquables pour fonder la pensée de la globalisation sur des bases rigoureuses est dû à Saskia Sassen dans son livre « La globalisation, une sociologie » (2007 [2009]), qui vient conclure, provisoirement, une longue série d'ouvrages consacrés à ce thème (Sassen, 1991 [1996], 1994, 2006 [2009] etc.).

Dès l'introduction de l'ouvrage[3], Saskia Sassen remarque que, si le global transcende le cadre des Etats nationaux, il investit également des institutions et des territoires nationaux. Il est à ce titre davantage qu'une interdépendance croissante dans le monde ou que la formation des institutions globales. Dans ce contexte, l'Etat nation n'est plus « le contenant unique du processus social ». Il faut dès lors distinguer territoire national et processus national.

* Inspecteur général de l'administration (France), Michel Casteigts est professeur associé de management public à l'Université de Pau et des pays de l'Adour (IAE) et chercheur au Centre de documentation et de recherches européennes (CDRE) et au Centre de recherche et d'études en gestion (CREG). Adresse de messagerie : michel.casteigts@univ-pau.fr

[1] Source : Organisation des Nations unies, « World urbanisation prospects. The 2007 revision population database », Department of Economic and Social Affairs, New York, 2008,

[2] Source : A. Demangeon, *Annales de géographie*, 1932, vol.41, n°229, pp. 104-105.

[3] Opus cité, p. 9 et suivantes de la version française.

La notion de globalisation recouvre ainsi deux séries de dynamiques :

- la formation d'institutions et de processus explicitement globaux ;
- l'existence de processus situés dans des environnements nationaux mais qui mettent en jeu des dispositifs transnationaux, comme
    - les réseaux transfrontaliers d'activistes autour de luttes spécifiques sur des objectifs globaux[4];
    - la mise en place de politiques nationales sous la pression d'institutions transnationales[5];
    - l'usage d'instruments ou de normes juridiques internationaux par des tribunaux nationaux[6] ;
    - l'existence de formes de politiques ou d'imaginaires concentrés sur des luttes locales partagées autour du monde[7].

Saskia Sassen conclut cette présentation sur la nécessité pour les sciences sociales de définir un programme de recherches sur les « localisations du global », c'est-à-dire sur les processus ou institutions ancrées dans des réalités locales mais conditionnées par des dynamiques transnationales.

Le travail présenté ici s'inscrit précisément dans la perspective d'un tel programme de recherches et, comme nous y invite Saskia Sassen, il le fait dans une posture critique, à partir d'une interrogation sur les articulations théoriques entre globalisation et métropolisation, du double point de vue de leur pertinence scientifique et de leurs implications idéologiques. Il s'agit d'une démarche essentiellement exploratoire, d'un simple repérage qui s'attachera successivement à examiner les rapports des discours sur la globalisation avec les réalités territoriales (1.), à analyser les métamorphoses des territorialités urbaines dans un contexte de globalisation (2.) puis à mettre en lumière les processus d'appropriation et d'éviction sociales à l'œuvre dans le phénomène de métropolisation en montrant qu'il ne se réduit pas à la production d'une ville globalisée (3.). Il conclura en soulignant les enjeux proprement démocratiques de la territorialisation du global, afin de permettre aux populations des métropoles d'exercer leur « droit à la ville ». Cette démarche, interdisciplinaire par nature, s'inscrit résolument dans le champ des sciences de gestion en accordant une place essentielle aux enjeux managériaux et aux processus décisionnels.

Penser la globalisation : métaphores urbaines et réalités territoriales

La notion de globalisation est relativement récente. Introduite à la fin des années 60 dans les domaines de la communication et des relations internationales, elle s'est rapidement étendue aux champs économique et social. Une des premières utilisations significatives du concept de globalisation revient à Marshall McLuhan dans *War and Peace in the Global*

[4] L'organisation Greenpeace en constitue un quasi-prototype.

[5] Comme les politiques de rigueur mises en place sous l'égide du FMI.

[6] Ainsi, en France, le Conseil d'Etat a-t-il décidé de se référer aux directives européennes à défaut de leur transposition dans un délai raisonnable en droit interne. De même, certains principes posés par la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'Homme ont-ils été directement appliqués par des tribunaux français, comme récemment en matière d'illégalité des gardes à vue.

[7] La figure emblématique de Che Guevara décore les vêtements d'une multitude d'adolescents qui n'ont aucune idée de ce que fut la révolution cubaine ni les mouvements de libération latino-américains.

Village (1968 [1970])[8]. A la même époque, George Modelski publie *Communism and the Globalization of Politics* (1968), avant que la notion soit plus systématiquement développée par Zbigniew Brzezinski dans *Betwenn Two Ages. America's Role in the Technotronic Era* (1970 [1973]). L'apport de ce dernier ouvrage mérite d'être souligné car il est le premier à établir la jonction entre les problématiques de la communication et celles des relations internationales.

En 1983, Theodore Levitt publie *The Globalization of Markets*, première analyse d'ensemble du processus de globalisation dans le domaine économique. Le « World Economic Forum » de Davos consacre l'usage du terme à partir de 1989, année où le forum s'est positionné comme le lieu d'un « Global Membership », et surtout en 1993, où les travaux étaient centrés sur le thème « Rallying All the Forces for Global Recovery ». Dès lors la référence à la globalisation s'est imposée pour caractériser les nouvelles règles du système économique international, en y incorporant, de façon plus ou moins explicite, les principes néolibéraux qui les inspirent.

Le discours sur la globalisation comme déterritorialisation imaginaire

Depuis ses débuts, le concept de globalisation a entretenu une relation ambigüe avec les problématiques territoriales :

- la référence à la ville est présente dès l'émergence du concept, soit comme métaphore (le *global village* de M. McLuhan) soit comme réalité en mutation (*global city* vs *global ghettos* chez Z. Brzezinski[9]) ;
- mais au fur et à mesure que la notion s'est imposée, et précisée, la globalisation, ou plutôt les représentations qui en sont véhiculées, a porté en elle un imaginaire de la déterritorialisation du monde, de « la fin de territoires » (Badie, 1995).

A y regarder de plus près, le mouvement ainsi dessiné est à double sens : à la déterritorialisation des processus et des institutions, répond une dés-institutionnalisation des territoires. Pour mieux en cerner les dynamiques, il est utile de s'interroger sur l'assimilation classique de la globalisation et de la mondialisation.

Lors de l'émergence du concept de globalisation dans l'aire linguistique anglo-saxonne, la notion de mondialisation en a été considérée comme son équivalent francophone. Il y a là probablement une simplification abusive. G. Modelski, un des pionniers de la réflexion en la matière, a oscillé entre les deux références, passant de la *Globalization of Politics* (1968) à la *World Politics* (1972) avant de revenir à la *global Politics* (1988), sans qu'il s'agisse d'un problème de traduction. S. Sassen elle-même passe de *The Global City* en 1991 à *Cities in a World* Economy en 1994, avant de revenir à la notion de globalisation dans ses travaux postérieurs. Ces évolutions ne sont pas anodines. Alors qu'aujourd'hui, dans l'aire francophone, les deux termes sont utilisés concurremment et que leur emploi s'est à peu près stabilisé, il semble particulièrement judicieux d'en questionner les implications théoriques et/ou idéologiques.

[8] Il faut noter que le terme ne franchira pas immédiatement la barrière de la langue puisque la traduction française (1970) se réfère au « village planétaire » et non au « village global ».

[9] Dans la première partie de *Between two ages*, « The Global Impact of the Technetronic Revolution », Z. Brzezinski oppose la *global city* caractéristique de l'évolution des pays développés aux *global ghettos* propres au tiers monde (op. cité, pp. 19 et suivantes de l'édition américaine).

La notion de globalisation renvoie à des processus dans lesquels les paramètres territoriaux jouent un rôle de plus en plus faible dans la détermination des flux d'échanges, notamment à caractère économique. En ce sens la globalisation s'inscrit dans une logique de déterritorialisation des processus et des institutions. C'est la raison pour laquelle Michael Storper (1992) voyait dans l'ancrage territorial des activités économiques une limite indépassable de la globalisation.

Par contre, la mondialisation n'efface pas les réalités territoriales, elle en change l'échelle. Les périmètres institutionnels, notamment villes et Etats, qui au long de l'histoire avaient progressivement émergé comme cadre des décisions politiques et des régulations économiques, cessent d'être systématiquement pertinents. Diverses échelles métropolitaines, transnationales ou intermédiaires s'y ajoutent sans s'y substituer. L'action collective se décline selon des géométries variables mais, contrairement à la globalisation, il s'agit plutôt d'une désinstitutionalisation des territoires que d'une déterritorialisation des processus (Benko, 1998).

Cette distinction ne doit pas conduire à opposer frontalement globalisation et mondialisation, mais à les différencier pour mieux penser leur articulation. Elle trouve tout son sens si, de surcroît, on veille à dissocier la globalisation comme processus, le global comme principe et un monde globalisé comme réalité territoriale ultime (fantasmée ou en devenir).

Globalisation/mondialisation et régulation des processus sociaux

Le glissement, dans la sphère francophone, du terme de mondialisation vers celui de globalisation met en lumière un phénomène qui n'apparaîtrait pas aussi clairement dans les catégories de la pensée anglo-saxonne : les non dits de la globalisation, ses arrières plans idéologiques, comme remise en cause de la légitimité d'une régulation politique des processus sociaux. Cette dernière s'inscrit nécessairement dans un cadre territorial, de même que son corollaire le contrôle démocratique. L'organisation collective des processus sociaux n'est pas nécessairement le monopole des institutions, mais elle est institutionnellement ancrée. Comme dispositif décisionnel, elle est toujours localisée. Les discours sur la globalisation, quand ils ont pour objet la remise en cause du couple institution/territoire ont pour effet (sinon pour objectif) de remettre en cause la légitimité de cette volonté politique. Voir dans les évolutions en cours une globalisation de flux déterritorialisés, c'est prendre à son compte le projet néolibéral d'éviction de toute intervention publique du champ des activités économiques[10]. L'emboîtement transnational de régulations territoriales, sous-jacent à l'idée de mondialisation, a une toute autre signification. Il invite au contraire à mettre en place une coordination internationale des dispositifs de régulation.

C'est dire qu'une exploration spécifique de la signification des écarts sémantiques entre les deux termes ne peut qu'apporter un éclairage particulier sur les enjeux sociétaux, et notamment urbains, du ou des processus concerné(s). Cette réflexion ne part pas de rien. Saskia Sassen, notamment depuis *The Global City*, a développé une pensée sociale, et pas seulement économique ou géostratégique, de la globalisation. Elle l'a fait en restant dans le cadre conceptuel délimité par le terme. Polyglotte[11], elle est peu suspecte d'être prisonnière

[10] La crise financière de l'automne 2008 a opportunément rappelé les limites de l'exercice.

[11] Née aux Pays-Bas, elle a vécu et étudié en Argentine et en Italie, avant de poursuivre des études de philosophie et de science politique à l'Université de Poitiers et de sociologie et d'économie à l'Université de Notre-Dame dans l'Indiana. Elle enseigne à l'Université Columbia (New York) et à la London School of Economics.

d'un conditionnement linguistique exclusivement anglo-saxon. Mais elle a publié en anglais et s'est exprimée en fonction des outils linguistiques dont disposait ses lecteurs. Cela explique probablement qu'elle n'ait pas théorisé la distinction entre globalisation et mondialisation, alors que la question des territoires et de la régulation publique est très présente dès le début de ses travaux et qu'elle n'hésite pas à utiliser le terme de mondialisation, notamment lorsqu'elle aborde les problématiques de localisation du global :

> *La localisation de composantes stratégiques de la mondialisation dans ces villes signifie que les défavorisés peuvent affronter les nouvelles formes de pouvoir globalisé de l'entreprise.* (Sassen, 2006 [2009, p. 265]).
>
> *On peut dire que, même pour ses composantes les plus numérisées, la mondialisation se caractérise par un enclavement local et institutionnel*. (Ibid., p.329).

Dès lors que les enjeux d'une démarcation rigoureuse entre les deux termes apparaissent comme étant très significatifs, au moins dans l'aire francophone, la confusion des termes, et surtout des concepts, ne saurait être tout à fait innocente. Le discours sur la globalisation recouvre une multitude de réalités concrètes qui ont fort peu de points communs, sauf justement d'être englobées dans le même discours. Mais ces réalités, ce discours ne se contente pas de les recouvrir : les représentations qu'il en donne ont précisément pour objet d'en modifier l'état car, si le monde est réel, son ordonnancement relève du discours et « *les structures du langage donnent leur forme à l'ordre des choses* » (Foucault, 1967 [2001 tome1, p. 649]). Dans une telle situation, le champ des pratiques discursives est un des lieux essentiels où se jouent les rapports de forces pour la conquête de la légitimité. A chacun des acteurs d'accepter de s'y battre et de "*se résoudre à trois décisions auxquelles notre pensée résiste un peu (...): remettre en question notre volonté de vérité ; restituer au discours son caractère d'événement; lever enfin la souveraineté du signifiant*" (Foucault, 1971, p. 53).

A titre d'exemple, l'invention de la notion de « glocal », condensation de global et de local (Brenner, 1998), n'a rien d'innocent car elle ne renvoie pas seulement à une réconciliation symbolique entre deux réalités antinomiques mais elle marque une volonté de les articuler non seulement sur un registre rhétorique, mais dans les pratiques concrètes. Cette interaction entre le discours et les processus réels n'a rien de surprenant pour qui sait que le pilotage de l'action collective, que les sciences de gestion nomment communément management, est un exercice foncièrement rhétorique (Laufer, 2002).

Les métamorphoses des territorialités urbaines dans un monde globalisé

S'agissant des territoires, les usages terminologiques sont au moins aussi imprécis que ceux qui concernent la globalisation. Sans prétendre à quelque vérité que ce soit, il est nécessaire ici de poser quelques conventions, qui vaudront au moins pour ce texte[12] :

- le terme « territoire » désigne un espace socialisé, c'est-à-dire structuré par des pratiques sociales diverses, dont chaque catégorie détermine une modalité

[12] Il ne faut pas voir dans ce souci de précision un raffinement superflu ou une coquetterie d'auteur : la clarification terminologique conditionne et met en jeu les analyses de fond. La conséquence en est que deux termes sont rarement équivalents et que les répétitions sont inévitables, sauf à préférer l'élégance de la formulation à la précision de la pensée.

particulière de production et de délimitation du territoire; on parle ainsi du territoire d'une collectivité, d'un territoire de chasse ou des territoires de culture de la vigne ;

- la « territorialisation » est le processus de production des territoires ou d'inscription territoriale des dispositifs sociaux ; symétriquement la « déterritorialisation » est le processus par lequel un espace perd les structures spécifiques qui en ont fait un territoire ou par lequel un dispositif social perd son inscription territoriale propre ;
- la notion de « territorialité » recouvre les registres opératoires selon lesquels les territoires sont produits dans et par l'action collective, et par conséquent les cadres à travers lesquels les réalités territoriales peuvent être appréhendées et interprétées (aménagement de l'espace, structuration des groupes sociaux et de leurs échanges, organisation des fonctions collectives et des processus décisionnels, etc.)
- comme il a déjà été noté en introduction, le mot « métropole » est ambigu et polysémique ; un des objets des développements qui suivent est de lever partiellement ces ambigüités ; afin de distinguer les cas qui relèvent d'un simple effet de taille, auxquels le vocable de « mégalopole » sera consacré, de ce qui constitue une forme particulière d'organisation urbaine, le terme de « métropole » sera réservé à cette seconde hypothèse ; dans cette perspective, « métropolisation » renvoie aux processus de transition par lesquels une agglomération acquiert les caractéristiques spécifiques d'une métropole, dans son organisation interne comme dans ses rapports au monde extérieur.

En partant du principe que tout territoire est plus ou moins transformé par son intégration dans des flux d'échanges mondiaux, la métropolisation n'est que la forme la plus aboutie des métamorphoses des territorialités urbaines dans le processus de globalisation. Le repérage de ces mutations sur les registres de la spatialité, de la sociabilité, de la fonctionnalité et du management territorial permettra de mieux cerner la nature du phénomène métropolitain.

Les métamorphoses de la spatialité urbaine

L'aménagement de l'espace, sa fragmentation, sa spécialisation et l'articulation de ses éléments constituent une première forme de territorialité, le premier des registres opératoires à travers lequel se joue le processus de territorialisation.

La naissance de la ville comme phénomène spatial remonte à plus d'une dizaine de milliers d'années, dès la naissance de l'agriculture et le début de la sédentarisation des sociétés humaines :

> *Qui dit agriculture dit sédentarisation, enracinement dans des habitats groupés. Mais la surprise [...] a été de découvrir, dès le VIIIe millénaire, non pas seulement des villages ou des hameaux, mais de grosses agglomérations qu'on peut appeler des villes [...]Dans le vide, celui de la préhistoire ou celui de telle ou telle partie du Nouveau Monde après la conquête européenne, il est normal, logique que des villes commencent à vivre en même temps, voire plus tôt même que les villages. Jéricho, Çatal Hüyük sont deux exemples de ces « agglomérations » néolithiques* (Braudel, 1977 [1985, p. 85]).

Ces premières villes établissent avec l'espace rural alentour une relation de complémentarité qui n'est pas encore un rapport de domination. Mais, petit à petit, le lieu de

l'échange va devenir, avec la nécessité de sécuriser les transactions, un lieu de pouvoir. Des formes plus complexes d'organisation sociale émergent, que la théorie juridique va désigner sous le nom d'Etat, effaçant derrière ce vocable réducteur la diversité anthropologique des formes de socialisation et des structures territoriales. Mais ce processus d'émergence de l'Etat est universel, même si certaines sociétés n'ont de cesse de le prévenir (Clastres, 1974). La coexistence et la concurrence entre ces deux formes d'inscription spatiale des sociétés humaines, les villes et les Etats, ont marqué l'histoire du monde depuis des millénaires, d'autant plus que les frontières des unes et des autres étaient mouvantes dans leur dessin et floues dans leur portée[13].

La prédominance de l'une ou l'autre forme conditionnait des modalités contrastées de structuration de l'espace. Les villes s'inscrivaient dans des réseaux d'échanges qui se sont mis en place dès la naissance des premières agglomérations néolithiques :

> *Ces « villes primitives » sont déjà des centres organisateurs. Elles provoquent et entretiennent une circulation à large rayon. Jéricho exporte du sel et du bitume, elle reçoit, entre autres, de l'obsidienne d'Anatolie, des turquoises du Sinaï, des cauris de la mer Rouge. Çatal Hüyük échange son obsidienne contre du silex de Syrie, elle importe de Méditerranée des coquillages en quantité et toutes sortes de pierres, de l'albâtre, du marbre. [...]* (Braudel, 1977 [1985, pp. 86]).

Au moyen-âge, alors que l'émiettement féodal traduisait une crise profonde du modèle étatique, ces réseaux d'échanges constituaient les formes fondamentales d'organisation de l'espace à large échelle (Lombard, 1972).

Petit à petit, de la fin du moyen-âge au 20ème siècle, les Etats ont rétabli leur suprématie en mettant en place de puissants instruments d'unification et de contrôle, à caractère militaire, juridique, policier, économique, monétaire, linguistique, idéologique etc. Les Etats-nations[14] sont redevenus les acteurs dominants de l'organisation d'un espace mondial qu'ils vont se partager, aménager, normer et contrôler, assurant dans un même mouvement la sécurité du territoire et la surveillance des populations (Foucault, 2004). C'est cette donne territoriale, largement favorable aux Etats, que la mondialisation remet en cause, ouvrant une nouvelle période d'instabilité dans les rapports de forces.

Que le processus de globalisation s'accompagne d'une crise des Etats-nations ne fait guère de doute, même si cette crise est largement imputable aux gouvernements eux-mêmes qui, nourris d'idéologie néolibérale, ont procédé à un désarmement unilatéral face à des acteurs économiques et financiers qui faisaient tout pour encourager ce mouvement, notamment par le lobbying, les campagnes médiatiques ou l'intervention dans les processus électoraux[15]. En corollaire, il est admis que cette crise des Etats sonne l'heure d'une revanche des villes, notamment des métropoles, et d'un retour à une organisation territoriale en réseau. Mais on aurait grand tort de voir dans cette évolution un retour au *statu quo ante*, car la place de villes, et notamment des métropoles, dans un monde globalisé, continue à faire question.

En effet, les conglomérats urbains qui constituent les nœuds des réseaux spatiaux mondiaux n'ont plus que de lointains rapports avec ce qui faisaient traditionnellement la ville. Autrement dit, s'ils sont évidemment mondialisés, sont-ils encore des villes ? L'étalement

[13] Il a fallu attendre 1648 et le traité de Westphalie pour que la conception actuelle de la frontière soit à peu près fixée. De là vient l'expression « frontière westphalienne », dont l'actualité montre quotidiennement qu'elle est loin d'être un principe universel.

[14] Dont la forme s'est stabilisée dans la seconde moitié du 19ème siècle, notamment avec l'unification de l'Italie et de l'Allemagne en Europe, la guerre de Sécession aux Etats-Unis, l'avènement de l'ère Meiji au Japon.

[15] Il est incontestable que cette évolution a contribué de façon très significative à la crise financière de l'automne 2008. En témoignent les efforts actuels de la communauté internationale pour restaurer un minimum de régulation publique des flux financiers, au prix d'un réarmement réglementaire dont les voies restent mal dégagées.

urbain incontrôlé, la remise en cause de toute centralité, l'hypertrophie des périphéries qui monopolisent la valeur ajoutée économique et les fonctions d'interface témoignent davantage d'une aggravation de la crise des systèmes urbains que d'un rééquilibrage des rapports de forces villes/Etats. Si quelques grandes agglomérations fortement structurées comme Tokyo, Londres, New York ou Paris résistent, bon nombre de mégalopoles ne sont plus que des archipels urbains en voie de démantèlement[16].

Les métamorphoses de la sociabilité urbaine

On voit bien, dans le bref survol historique qui précède, que ce qui transforme la spatialité urbaine, c'est la dialectique permanente entre espaces et sociétés. Comme registre de territorialisation, la spatialité est donc indissociable d'un second registre, celui de la sociabilité. Et poser la question de la sociabilité urbaine, c'est se demander ce qui dans une ville fait société, c'est interroger les principes autour desquels se sont historiquement constituées les formations sociales que nous connaissons aujourd'hui. Religion, politique, économie sont les catégories dans lesquelles, rétrospectivement, nous pensons cette histoire[17]. Et dans lesquelles, prospectivement, nous essayons d'imaginer le futur.

Mais ce découpage ne correspond qu'à un moment anthropologique et idéologique particulier, dont il serait très réducteur de vouloir faire une vérité intemporelle. La distinction entre religion, politique et économie dessine beaucoup plus des formes de socialisation, historiquement déterminées, qu'elle ne définit des principes de constitution des sociétés. Comment peut-on esquisser ces principes ? Tout d'abord en constatant qu'il n'y a de société que dans la conscience collective d'une communauté de destin. Dans les sociétés démocratiques, dont la cohésion ne saurait être laissée à seule contrainte, fût-elle symbolique, cette conscience collective implique un consensus minimal sur un modèle commun de vie collective (principe de solidarité). Par ailleurs, la survie d'une société, dans la forme spécifique qu'elle a prise au cours de l'histoire, passe par une organisation de la vie sociale qui garantisse la stabilité de ses structures et la satisfaction de ses besoins collectifs et des besoins personnels de ses membres (principe d'efficacité de l'action collective). Enfin, l'existence de représentations communes est nécessaire pour inscrire dans la durée les éléments précédents, en servant de support à la mise en cohérence des comportements des individus avec l'intérêt général de la collectivité (principe d'identité).

Il appartient aux dispositifs de pilotage et de régulation de l'action collective d'assurer qu'à tout moment ces trois principes soient satisfaits dans les modalités concrètes de fonctionnement de la société. Chaque grande catégorie d'acteurs sociaux ayant ses propres références et ses intérêts spécifiques, l'émergence de représentations et de stratégies communes passe par des mécanismes de *transactions sociales*, en l'occurrence des *transactions territoriales*, dont la ville est à la fois le cadre, l'objet et le produit (Casteigts, 2009).

Mais en matière de transactions sociales, il en va comme pour les échanges marchands : pour qu'une transaction se conclue, il faut que les parties prenantes s'accordent sur les règles qui régissent leurs relations, qu'elles partagent un certain nombre de principes et

[16] La métaphore de l'archipel, largement utilisée en matière de mondialisation (Viard, 1994 ; Veltz, 1996) rend bien compte du morcellement territorial qui en est souvent le corollaire.
[17] Cela montre l'extraordinaire permanence de l'imaginaire médiéval, tel qu'il s'organisait en trois ordres (Duby, 1978).

de représentations, non écrites et souvent implicites, de nature à rendre possible un comportement coopératif (Orléan, 1994). Sans ces conventions, dans le cas d'espèce des *conventions territoriales* (Casteigts, 2003), il n'y a ni transactions territoriales ni sociabilité urbaine possible. Bien des aspects de la crise urbaine, et notamment ce que l'on appelle en France « le problème des banlieues », s'expliquent par le défaut ou les insuffisances de ces conventions.

Or la globalisation a un impact important sur la façon dont ces dispositifs sont appelés à jouer dans les villes contemporaines :

- la *convention de proximité*, qui porte en elle la conscience d'appartenir à un même espace et permet de considérer que ce qui est proche est plus important que ce qui est lointain, est affectée par la fin du monopole de la proximité spatiale et l'émergence des proximités numériques ;
- la *convention de solidarité*, liée au sentiment de relever d'une communauté de destin, ne remplit plus sa fonction de réduction des tensions, face au morcèlement spatial et à la dislocation des solidarités sociales;
- la *convention de qualité*, qui permet de créer un climat de confiance en faisant bénéficier les acteurs du territoire d'un préjugé favorable, ne résiste pas à la dilution des identités dans l'anonymat d'une ville dilatée;
- la *convention de durabilité*, qui consacre l'accord des partenaires autour d'un modèle commun de *développement durable du territoire*, est compromise par l'hétérogénéité des échelles géographiques auxquelles se réfèrent les différents groupes sociaux et par la diversité interculturelle de leurs représentations.

Les métamorphoses des fonctions urbaines

Les fonctions urbaines traditionnelles se sont mises en place dès la naissance des villes : organisation des échanges, garantie de la sécurité collective et individuelle, exercice des pouvoirs, production et transmission des savoirs etc. Ces fonctions étaient souvent liées dans une articulation matérielle et symbolique définissant l'identité particulière de la ville. La diversité des cités grecques, dans l'unité de la civilisation hellénique, nous donne une idée assez précise de ces articulations identitaires, portées par les représentations collectives qui vienne d'être évoquées.

Avec la hiérarchisation de l'armature urbaine dans les grands Etats, ces fonctions ont progressivement connu une évolution vers une plus grande concentration territoriale et vers une diversification institutionnelle s'appuyant sur la spécialisation croissante des organismes qui leur servaient de support[18]. Ce mouvement séculaire s'est trouvé pris à contrepied par les processus de dé-localisation (Giddens, 1990), qui traduisent l'impact sur la société du développement de nouvelles modalités de division du travail et d'organisation des échanges, notamment liées aux bouleversements dans les techniques d'information et de communication.

Sur beaucoup de leurs missions traditionnelles les institutions publiques ont perdu leur monopole et se trouvent concurrencées par des opérateurs privés, souvent transnationaux, qui

[18] L'évolution des fonctions judiciaires et la multiplication de tribunaux ou de structures d'instruction de plus en plus spécialisés en porte témoignage.

définissent leurs propres modalités d'intervention et règles du jeu. Il en va ainsi de l'organisation des échanges (perte du monopole public sur le contrôle de la masse monétaire, bourses privées, libéralisation des ventes aux enchères, dérèglementation du commerce international et suppression progressive des barrières douanières etc.) comme des missions traditionnelles de sécurité (la présence de grands groupes privés sur les théâtres d'opération en Irak ou en Afghanistan en atteste, comme la place des sociétés privées de surveillance, de gardiennage ou de sécurité dans les fonctions de sécurité publique des villes occidentales).

Parallèlement nous sommes rentrés dans une société ouverte et cosmopolite (Beck, 2004) où de nouvelles fonctions urbaines s'avèrent essentielles :

- la présence de forts contingents de populations migrantes, nationales ou internationales, implique que les villes disposent d'une réelle capacité d'intégration pour garantir leur stabilité à long terme ; or il s'avère qu'il s'agit là d'une difficulté rarement surmontée dans des conditions satisfaisantes ; il s'agit pourtant d'un enjeu stratégique majeur :

  Si l'on considère que, dans les grandes villes, sont concentrés à la fois les secteurs clés du capital global et une part croissante des populations défavorisées – immigrés, femmes pauvres, personnes de couleur en général et, dans les mégalopoles des pays en développement, masses des bidonvilles – alors ces villes deviennent le terrain stratégique de toutes sortes de conflits et de contradictions. (Sassen, 2006 [2009, p. 263-264]) ;

- en effet, le développement de flux hétérogènes de personnes, de marchandises, de services ou d'informations multiplie les antagonismes et avive les tensions, mettant à l'épreuve les fonctions de médiation et d'interface (Beck, 2007) ;

- dans cette société mondiale quasiment dépourvue d'instances de régulation, la montée inexorable des risques, dont beaucoup revêtent un caractère systémique, appelle un renforcement parallèle des fonctions de prévention, de sécurité et de gestion des crises (Beck, 1986 ; 2007) ; à la diversification des menaces doit répondre un profond renouvellement des missions qui traditionnellement contribuent à la sûreté collective et qui ne peuvent s'exercer que dans un cadre localisé.

Les métamorphoses du management territorial et des processus décisionnels

Cette ville ouverte, cosmopolite, à l'interface d'une multitude de réseaux d'échanges ne peut plus s'identifier à l'institution communale traditionnelle, ni dans sa délimitation géographique, ni dans la configuration limitée du système d'acteurs qui détermine ses choix. Les logiques institutionnelles, qui se traduisent par des procédures de décision de nature juridique dans le cadre formalisé de dispositifs strictement normés, trouvent là leurs limites. Elles doivent être réarticulées avec des processus décisionnels ouverts, à caractère partenarial, associant, dans une logique de gouvernance territoriale (Casteigts, 2004), l'ensemble des parties prenantes, publiques ou privées, dès lors qu'elles sont directement impliquées dans les dynamiques sociales ou économiques de la ville.

Ce n'est pas seulement le cadre décisionnel qui est appelé à changer, mais l'objet et la nature mêmes de la décision. La coordination de l'action collective ne répond plus à la soumission commune à une autorité hiérarchique unique et/ou à un corpus intangible de

règles prédéfinies. Elle résulte d'une mobilisation conjointe d'une multitude d'acteurs, autour d'une représentation partagée de l'avenir fondant un projet commun.

Ce nouveau paradigme décisionnel n'est pas le monopole des pays développés et des démocraties occidentales. Ainsi, l'initiative de coopération internationale ART (Appui aux Réseaux Thématiques et Territoriaux), engagée par plusieurs agences des Nations Unies, a pour objet de valoriser « *le rôle actif des autorités locales dans le processus de développement* » Elle appuie les politiques gouvernementales qui vont « *dans le sens d'une décentralisation démocratique* » et encourage également « *les partenariats entre autorités locales et acteurs sociaux des secteurs privés, publics et associatifs, du sud et du nord* » notamment dans le cadre de projets de coopération décentralisée[19]. Pour prendre l'exemple du Maroc, le programme ART GOLD Maroc a été mis en place au début de 2007 dans le cadre d'une convention entre les ministères marocains de l'Intérieur et des Affaires Etrangères, le Fonds des Nations Unies pour la Population et le Programme des Nations Unies pour le Développement. Son objectif prioritaire est la promotion d'une gouvernance démocratique territoriale, incluant un processus participatif intégré et le renforcement des capacités d'intervention des élus locaux et de la société civile. Les premiers résultats de cette démarche sont très prometteurs : certaines initiatives, mises en place notamment par la ville de Tétouan, pourraient servir de modèle de gouvernance à bien des agglomérations françaises.

Le phénomène métropolitain

Ces diverses formes de mutation des territorialités urbaines se combinent dans le processus de métropolisation. Comme nous l'avons vu plus haut, la notion de métropole reste imprécise, notamment dans la distinction à opérer avec celle de mégalopole. En France le sujet est encore brouillé par l'usage de l'expression « métropoles régionales » pour désigner des agglomérations moyennes (quelques centaines de milliers à un million d'habitants), remplissant à l'égard de leur zone d'influence des fonctions urbaines qualifiées de « supérieures » notamment en matière d'enseignement et de recherche, d'accès aux ressources technologiques et d'ouverture sur le monde. Pour essayer de clarifier les termes du débat et préciser ce qui pourrait être un idéaltype métropolitain, il y a lieu de noter que la notion de métropole renvoie:

- à une forte concentration des richesses et des populations au sein d'un nombre limité d'agglomérations et, dans ce contexte, à un certain type de relations entre les villes et les territoires environnants (Scott, 1992 ; Storper, 1997) ;
- à des modalités spécifiques d'insertion du système territorial ainsi constitué dans les flux d'échanges internationaux et notamment à une participation plus ou moins caractérisée aux processus de décision globalisés ;
- à des recompositions morphologiques et fonctionnelles des espaces, comportant un fort développement de la mobilité, lié à l'élargissement de la sphère d'influence de la ville et à l'augmentation des périmètres urbanisés ; relève également de ces recompositions la crise des centres urbains traditionnels, corollaire du phénomène d'étalement urbain et de dispersion des fonctions de centralité (von Peltz et Schmals, 1992 ; Amen et al. 2006) ;

[19] Source : http://www.pnud.org.ma

- à une désagrégation des solidarités, corrélative au morcèlement de la ville, aux phénomènes de ségrégation et d'éviction et à l'absence d'intégration des populations migrantes ;
- à des modèles de gouvernance composites, associant procédures représentatives et processus participatifs dans un remaniement profond des dispositifs décisionnels, marqué par des jeux de compétition/coopération entre acteurs publics, souvent arbitrés dans des stratégies d'alliance avec des acteurs privés[20].

Mais il ne s'agit là que d'une définition idéaltypique, les métropoles réelles ayant tout ou partie desdites caractéristiques et tel ou tel aspect jouant un rôle plus ou moins important. Cela permet cependant de régler, au moins provisoirement, la question de la différence entre métropole et mégalopole : une mégalopole est une métropole dans laquelle les effets de taille, et particulièrement de la taille de la population, sont prédominants, mais qui peu *a contrario* ne remplir que très imparfaitement certaines autres conditions. Ainsi Dacca, mégalopole surpeuplée de 13,4 Mh., n'occupe qu'une faible place dans les circuits décisionnels à l'échelle mondiale, bien moindre que celle de Bruxelles avec son million d'habitants. Par contre Tokyo, la plus peuplée de la planète avec 35 Mh., est une mégalopole qui possède tous les attributs d'une métropole mondiale.

Les métropoles, villes globales ou territoires dérégulés ?

Mirages et paradoxes de la ville globale

La notion de « ville globale » repose sur un oxymore, sur une contradiction logique : par définition une ville est un lieu, inscrit dans un espace déterminé et elle ne peut pas être déterritorialisée dans le processus de globalisation. Aucune ville n'est un pur concept, support abstrait d'une construction intellectuelle riche et complexe. Toute ville est immergée dans sa propre réalité, avec ses habitants, riches ou pauvres, puissants ou misérables ; avec ses immeubles et l'entrelacs de ses rues qui organise les circulations concrètes ; avec l'ordonnancement de ses avenues et de ses monuments qui rythme son espace et témoigne de son histoire ; avec ses gares, ses métros et tous ces dispositifs de transport qui l'ouvre sur le monde comme sur elle-même ; avec ses pôles d'activité et ses friches ; avec ses tissus interstitiels et ses entre-deux à la vocation incertaine.

Cette ville là, la vraie ville, ne peut être globale que par une facilité de langage. Elle s'insère à n'en pas douter dans des flux d'échanges internationaux, elle s'inscrit probablement dans la géographie d'un monde globalisé, mais elle reste profondément ancrée dans sa réalité territoriale. Elle noue avec son environnement immédiat des relations irremplaçables de proximité et, quoiqu'on en dise, elle restera toujours plus proche de sa banlieue que de Shanghai ou de Sao Paulo.

Il faut donner acte à Saskia Sassen de prendre pleinement en compte cette dimension :

[20] Ainsi, à Paris, les rapports de forces complexes entre l'Etat, la Région Ile-de-France et la ville de Paris, autour du projet du Grand Paris, donnent lieu à des systèmes d'alliance imprévus et mouvants. L'éviction récente du maire de Moscou par le Président de la République de Russie constitue un exemple de l'âpreté des conflits pour le contrôle du pouvoir métropolitain.

> *Intégrer le lieu et la production dans les analyses de l'économie globale, particulièrement dans la mesure où ils sont constitués dans des villes importantes, met au jour la multiplicité des économies et des cultures du travail dans lesquelles est implantée l'économie de l'information globale – tous les processus concrets, localisés, à travers lesquels la globalisation prend forme – et révèle que le multiculturalisme présent dans les grandes villes est, pour une bonne part, un élément de la globalisation au même titre que la finance internationale.* (Sassen, 2007 [2009, p. 104]).

Malheureusement tous les experts autoproclamés en globalisation ne prennent pas ces précautions et théorisent à n'en plus finir sur l'instantanéité de mouvements financiers et la création transnationale de valeur oubliant que « *le moment urbain d'un processus majeur est susceptible d'une étude empirique que d'autres phases du même processus ne sauraient permettre : le centre financier est plus concret que les flux électroniques de capitaux*. » (Sassen, ibid. p.107).

Mais ce que la notion de ville globale nous oblige à concevoir, c'est un autre mode de relation entre la ville et son territoire, une relation qui ne soit plus fondée sur les relations de pouvoir et de domination, mais sur la complémentarité stratégique et la réciprocité territoriale. Dans le jeu complexe des rapports de forces mondiaux, la qualité des relations de proximité, et toutes les aménités qui en découlent, sont un facteur essentiel d'attractivité et de compétitivité, notamment en matière d'agrément des conditions de vie et d'accessibilité des ressources.

Mythologies de la métropolisation

Les métropoles sont indistinctement présentées comme les nouveaux acteurs urbains de l'économie globalisée. Mais, comme nous l'avons déjà souligné, il existe une multiplicité de réalités métropolitaines. A part la taille, il existe bien peu de points communs entre les dix villes les plus peuplées du monde : Tokyo (35 Mh.) ; New York (19 Mh.) ; Mexico (19 Mh.) ; Bombay (18,9 Mh.) ; Sao Paulo (18,8 Mh.) ; Delhi (15,9 Mh.) ; Shanghai (14,9 Mh.) ; Calcutta (14,7 Mh.) ; Dacca (13,4 Mh.) ; Buenos Aires (12,7 Mh.). Elles ne ressemblent ni par la place dans les dispositifs décisionnels mondiaux, ni par la puissance économique, ni par la richesse des habitants, ni par la qualité du cadre de vie, ni par le niveau des services urbains, ni par la cohérence et la solidité de l'organisation spatiale, ni par les problèmes de logement, de transports, d'environnement etc. Il y a donc une véritable mystification à désigner d'un même terme des réalités aussi différentes.

Puisque la métropolisation est un processus totalement immergé dans la globalisation du monde, elle est bien sûr directement liée aux transformations des territorialités urbaines décrites plus-haut. Mais, ce qui explique largement la disparité des situations métropolitaines, c'est que la dynamique de métropolisation se situe à la fois en deçà et au-delà de la production d'une ville globale. En deçà, car les traductions concrètes de la métropolisation sont largement conditionnées par l'état du dispositif urbain tel qu'il se trouvait avant que les effets de la globalisation ne se fassent sentir, par sa population, sa situation géographique, son héritage historique et architectural, sa place dans la distribution spatiale des pouvoirs et des richesses. Ce sont ces réalités matérielles que la dynamique de métropolisation remaniera sans les effacer, pour y inscrire sans doute les effets de la globalisation, mais bien d'autres choses encore.

Car la métropolisation se situe aussi au-delà de la ville globale. Ramener l'immense diversité des mutations urbaines à la seule dimension de la globalisation serait extrêmement

réducteur. Ce serait méconnaître les multiples évolutions endogènes des sociétés urbaines : affaiblissement des mécanismes de contrôle social ; développement des transports et de la mobilité à l'intérieur des agglomérations et en direction des territoires environnants, qui transforme les conditions d'intégration spatiale et expliquent l'étalement urbain ; scolarisation et élévation globale du niveau d'éducation ; disparités économiques et tensions entre groupes sociaux ; marginalisation et éviction de populations défavorisées etc. Tout cela ne peut pas être réduit à des conséquences mécaniques du processus de globalisation, même si une large ouverture des villes et des sociétés urbaines sur le monde contribue à accélérer telle ou telle évolution.

Mais à bien considérer les effets de ces métropolisations à géométries éminemment variables, on ne peut que constater que ces processus se développent souvent en dehors de toute urbanité. Le changement d'échelle qu'ils impliquent s'accompagne souvent de la désintégration des dispositifs spatiaux, de la disparition des solidarités sociales, de l'effondrement des activités économiques traditionnelles, notamment le commerce de détail, de l'affaiblissement des mécanismes de régulation publique et de montée de l'insécurité.

Tout cela confirme qu'il n'y a pas un modèle métropolitain mais une multiplicité de réalités métropolitaines, qui interdisent de voir dans la métropole une traduction littérale de la ville globale et qui obligent à constater que cet idéaltype n'est qu'une modalité parmi d'autres d'insertion des villes dans un monde globalisé. Le cas de Genève, agglomération moyenne dont le rayonnement mondial est considérable, est là pour le prouver.

En guise de conclusion : Quel « droit à la ville » pour les populations métropolitaines ?

Le constat qui précède incline à la fois au pessimisme et à l'optimisme. Le pessimisme se nourrit de la lumière crue et dérangeante portée sur la situation des villes en voie de « mégapolisation ». Si inexorablement les effets de taille vouent toute métropole, au moins dans les pays émergents ou en développement, à devenir une mégalopole, en d'autres termes si la mégalopole est la phase ultime du processus de métropolisation et devient le modèle dominant de la ville de demain, indissociable de l'avènement d'un monde globalisé, il ne fera probablement pas très bon y vivre. L'optimisme est alimenté par l'espoir que l'effet de taille ne conditionne pas tout, que toute ville actrice d'un monde globalisé n'a pas vocation à une métropole et que toute métropole n'a pas vocation à devenir une mégalopole.

Mais quel espace reste-t-il aujourd'hui aux habitants de ces villes – qui dans les pays démocratiques portent « *le beau nom de citoyens*[21] » - pour infléchir leur destin dans l'une ou l'autre direction ? Dans une logique de globalisation largement déterritorialisée, il n'y a que peu de place pour la délibération démocratique, qui ne peut se déployer que dans un espace public[22] stable. Dans un dispositif de mondialisation fondé sur l'articulation d'échelles territoriales emboitées, les opportunités sont nombreuses pour un contrôle démocratique des processus à l'œuvre. Cela implique que l'internationalisation des populations et l'importance des flux migratoires soient prises en compte dans une redéfinition de la citoyenneté (Bauböck, 1994). Cela exige aussi qu'émergent des contre-pouvoirs (Beck, 2002) et de nouvelles

[21] Expression utilisée dans une déclaration adoptée par le Grand Conseil du Canton de Vaud lors de sa session de 1829 (Lausanne, Henri Fischer Libraire, 1829).
[22] Au sens que Jürgen Habermas donne à ce terme (1962 [1978]).

formes de mobilisation sociale (Klein, 1997). Mais celles-ci comme ceux-là ne peuvent avoir de réalité que dans un ancrage local effectif. C'est dire que l'inscription territoriale du global est un enjeu démocratique fondamental.

A cette condition seulement, les populations des métropoles pourront pleinement faire valoir leur « droit à la ville » : obtenir des services urbains (environnement, santé, éducation etc.) qui ne soient pas exclusivement calibrés pour les besoins des entreprises transnationales et de leur personnel ; accéder à des logements décents, dont le prix reste abordable, malgré la spéculation foncière et la concurrence entre les différents usages du sol ; bénéficier de systèmes de transports à la mesure de l'étalement urbain ; disposer d'emplois stables et d'un environnement vivable etc. Même si ces objectifs, pourtant élémentaires, semblent excessivement ambitieux, il ne faut pas désespérer de la capacité des citoyens à les faire prévaloir, car « *les individus en mouvement* » restent « *une source de turbulence globale* » (Rosenau, 1994).

Références bibliographiques

Amen, Mark M., Kevin Archer and M. Martin Bosman (dir.). 2006. *Relocating Global Cities: From the Center to the Margins*. New York, Rowman and Littlefield.

Badie, Bertrand. 1995. *La fin des territoires*. Paris, Fayard.

Bauböck, Rainer. 1994. *Transnational Citizenship. Membership and Rights in international Migration*. Aldershot (UK), Edward Elgar.

Beck, Ulrich. 1986. *Risikogesellschaft. Auf dem Weg in eine andere Moderne*. Frankfurt am Main, Suhrkamp Verlag. Trad. franç. *La société du risque. Sur la voie d'une autre modernité*. Paris, Aubier Flammarion, 2001.

Beck, Ulrich. 2002. *Macht und Gegenmacht im globalen Zeitalter*. Frankfurt am Main, Suhrkamp Verlag. Trad. franç. *Pouvoir et contrepouvoir à l'ère de la mondialisation*. Paris, Aubier Flammarion, 2003.

Beck, Ulrich. 2004. *Der kosmopolitische Blick oder : Krieg ist Frieden*. Francfort-sur-le-Main, Suhrkamp. Trad. franç. *Qu'est-ce que le cosmopolitisme ?* Paris, Éditions Aubier, 2006.

Beck, Ulrich. 2007. *Weltrisikogesellschaft. Auf der Suche nach der verlorenen Sicherheit*. Berlin. Suhrkamp Verlag.

Benko, Georges. 1998. «La mondialisation n'abolit pas les territoires », *Alternatives économiques*, hors-série n° 37, 3ème trimestre, pp. 42-45.

Braudel, Fernand (dir.), 1977, *La Méditerranée, l'espace et l'histoire*, Paris, Arts et Métiers Graphiques. Réédition Paris, Flammarion, collection Champs, 1985, à laquelle renvoient les numéros de pages.

Brenner, Neil. 1998. « Global Cities, Glocal States: Global Cities Formation and State Territorial Restructuring in Contemporary Europe », *Review of International Political Economy*, Vol. 5, pp. 1-37.

Brzezinski, Zbigniew. 1970. *Between Two Ages. America's Role in the Technotronic Era*. Trad. franc. *La révolution technétronique*. Paris, Calmann-Lévy, 1970.

Casteigts, Michel. 2003. « Gouvernance et développement durable des territoires entre coordination marchande, régulation institutionnelle et conventions territoriales », *Forum de la régulation*. Paris, décembre 2003. Téléchargement : http://webu2.upmf-grenoble.fr/regulation/Forum/Forum_2003/Forumpdf/RR_CASTEIGTS.pdf

Casteigts, Michel. 2004. « La gouvernance urbaine entre science et idéologie », *in* Le Duff R. et J.-J. Rigal (dir.) *Démocratie et management local, 1ères Rencontres Internationales*. Paris, Dalloz.

Casteigts, Michel. 2009. « Transactions interculturelles et intégration territoriale. Le cas du Pays basque », *Pensée plurielle*, 2009/2, n°21. Bruxelles, De Boeck.

Clastres, Pierre. 1974. *La société contre l'Etat*. Paris, Editions de Minuit.

Duby, Georges. 1978. *Les trois ordres ou l'imaginaire du féodalisme*. Paris, Gallimard.

Fontan, Jean-Marc, Juan-Luis Klein et Diane-Gabrielle Tremblay (dir.). 1999. *Entre la métropolisation et le village global*. Sainte-Foy (Québec), Presses de l'Université du Québec.

Foucault, Michel. 1967. « Les mots et les images», *Le Nouvel Observateur*, n° 154, 25 oct. 1967. Repris dans *Dits et écrits*. Paris, Gallimard. Edition citée : 2001, en deux volumes.

Foucault, Michel. 1971. *L'ordre du discours*. Paris, Gallimard.

Foucault, Michel. 2004. *Sécurité, Territoire, Population*. Paris, Gallimard.

Giddens, Anthony. 1990. *The Consequences of Modernity*, Cambridge, Polity Press, en association avec Basil Blackwell, Oxford, et Stanford University Press, Stanford (California). Trad. franç. *Les Conséquences de la modernité*. Paris, L'Harmattan, 1994.

Habermas, Jürgen. 1962. *Strukturwandel der Öffentlichkeit. Untersuchungen zu einer Kategorie der bürgerlichen Gesellschaft*. Luchterhand, Neuwied 1962 (réédition : Suhrkamp, Frankfurt am Main 1990). Trad. franç. *L'espace public : archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*. Paris, Payot, 1978.

Klein, Juan-Luis. 1997. « L'espace local à l'heure de la globalisation: la part de la mobilisation sociale », *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 41, n° 114, pp. 362-377.

Laufer, Romain. 2002. « Le paradigme retrouvé : la rhétorique », in David A., A. Hatchuel et R. Laufer (dir.), *Les nouvelles fondations des sciences de gestion, éléments d'épistémologie de la recherche en management*, Paris, Vuibert-FNEGE.

Levitt, Theodore. 1983. « The Globalization of Markets », *Harvard Business Review*, May-June, pp. 1-11.

Lombard, Maurice. 1972. *Espaces et réseaux du haut moyen-âge*. Paris – La Haye, Mouton.

Mc Luhan, Marshall, Quentin Fiore and Jerome Agel. 1968. *War and Peace in the Global Village*. New York, Bantam Books. Trad. franc. *Guerre et paix dans le village planétaire*. Paris, Robert Laffont, 1970.

Modelski, George. 1968. « Communism and the Globalization of Politics », *International Studies Quarterly*, December, pp. 380-393.

Modelski, George. 1972. *Principles of World Politics*. New York, The Free Press.

Modelski, George, and William R. Thomson. 1988. *Seapower in global Politics, 1494-1993*. Houndmills (Hampshire, England), Macmillan Press.

Orléan, André (dir.). 1994. *Analyse économique des conventions*. Paris, Presses Universitaires de France.

Rosenau, James. 1994. « Les individus en mouvement comme source de turbulence globale » in M. Girard (dir.), *Les individus dans la politique internationale*. Paris, Économica, pp. 81-105.

Sassen, Saskia. 1991. *The Global City*: *New York, London, Tokyo*. Princeton (New Jersey), Princeton University Press. Trad. franç. *La ville globale*. Paris, Descartes, 1996.

Sassen, Saskia. 1994. *Cities in a World Economy*. Thousand Oaks (California), Pine Forge Press.

Sassen, Saskia. 2006. *Territory, Authority, Rights: From Medieval to Global Assemblages*. Princeton (New Jersey), Princeton University Press. Trad. franç. *Critique de l'Etat. Territoire, Autorité et Droits de l'époque médiévale à nos jours*. Paris, Demopolis – Le Monde Diplomatique, 2009.

Sassen, Saskia. 2007. *A Sociology of Globalization*. New York, W.W. Norton & Company. Trad. franc. *La globalisation. Une sociologie*. Paris, Gallimard, 2009.

Scott, Allen. 1992. « L'économie métropolitaine : organisation industrielle et croissance urbaine », in George Benko et Alain Lipietz (dir.) *Les régions qui gagnent. Districts et réseaux : les nouveaux paradigmes de la géographie économique*. Paris, Presses Universitaires de France, pp. 103-122.

Storper, Michael. 1992. « The Limits to Globalization : Technology Districts and international Trade », *Economic Geography*, vol. 68, n°1, pp. 60-93

Storper, Michael. 1997. *The regional World. Territorial Development in a Global Economy*. New York, The Guilford Press.

Veltz, Pierre. 1996. *Mondialisation, villes et territoires. L'économie d'archipel*. Paris, Presses Universitaires de France.

Viard, Jean. 1994. *La société d'archipel ou les territoires du village global*. La Tour d'Aigues (France), Editions de l'Aube.

Von Petz, Ursula, und Klaus M. Schmals (dir.). 1992. *Metropole, Weltstadt, Global City: Neue Formen der Urbanisierung*. Dortmund (Allemagne), Dortmunder Beitrage zur Raumplanung – Universität Dortmund.